

Le cyclomotoriste aux intersections

jeudi, 3 avril 2014

Le cyclomotoriste aux intersections

Le cyclomotoriste est un usager à part entière, il doit donc adopter une attitude responsable, particulièrement aux intersections.

Choix de la destination

La première attitude à adopter est celle de la clarté dans le choix de sa destination. En approchant de l'[intersection](#), il faut se positionner en fonction de sa destination : si le cyclomotoriste veut tourner à gauche il se positionne dans la partie gauche de la voie, s'il veut tourner à droite il se place alors dans la partie droite, **en vérifiant qu'il peut le faire** et en indiquant aux autres son changement de direction (clignotant). Il faut suivre les indications au sol quand il y en a : il ne faut pas se retrouver dans la voie de droite si l'on va tout droit !

Certaines chaussées ont des marquages qui permettent de se positionner selon la direction choisie.



Respect des règles, respect de l'autre

Pour connaître les **panneaux d'intersections**, plus d'informations sur le [site de la Sécurité Routière](#)

- **Feux de signalisation** : à une intersection réglementée par un feu de signalisation le

cyclomotoriste devra respecter la couleur du feu . Non seulement ce non respect des feux de signalisation est une infraction au code de la route et est passible d'amende (par exemple 90 euros pour un feu rouge) mais surtout il peut provoquer un [accident](#).

Si le feu est vert le cyclo peut tourner à droite tout en faisant attention : le feu vert ne signifie pas aucun danger ! Il faut vérifier qu'aucun autre [véhicule](#) ne s'est engagé et si d'autres usagers plus vulnérables (piétons, cyclistes) ne sont pas présents. **Même si je suis en droit de passer, je dois veiller à ma sécurité et à celle des autres avant tout.**



- Respect des panneaux stop ou cédez-le-passage



Au stop le cyclomotoriste doit s'arrêter complètement et marquer l'arrêt et bien regarder à gauche et à droite avant de repartir.

Au cédez le passage, le cyclomotoriste peut passer en vérifiant s'il peut le faire en regardant à gauche et à droite mais **il ne faut pas hésiter à s'arrêter**, en particulier à deux roues. Un véhicule peut arriver très vite et on peut se tromper dans l'estimation de sa vitesse et surtout un deux roues motorisés est moins visible qu'une voiture. On peut ne pas être vu.

- **Respect de la « priorité à droite »**, le refus de « priorité » est l'une des causes principales d'accident chez les adolescents conducteurs de [cyclomoteur](#)

Il faut faire très attention à ce terme de « priorité » : selon le code de la route, s'il n'y a pas de signalisation, c'est la règle dite de la priorité à droite qui s'applique aux intersections. Quel que soit le véhicule, c'est avant tout la prudence qui doit l'emporter sur « mon droit » : je peux avoir le droit de tourner mais si je mets la sécurité des autres ou ma sécurité en jeu, **je suis responsable**.

Priorité ou non, si je suis à une intersection, je dois ralentir.



...et ne pas oublier de laisser la priorité aux piétons qui s'engagent sur la [chaussée](#), sur un passage ou à tout moment. Mieux vaut ralentir ou s'arrêter !



- Sur un **rond-point classique** : tout en restant à l'extérieur du cercle le cyclomotoriste doit respecter la « priorité à droite », ceux qui arrivent dans le [rond point](#) doivent passer. Ce

n'est pas parce que le cyclomotoriste a la priorité qu'il ne doit pas faire attention : certains automobilistes ne respectent pas les cyclomoteurs ou ne les voient pas, et ne leur accordent donc pas la priorité !



- Sur un **carrefour à sens giratoire** dans lequel la « priorité » est laissée à l'utilisateur qui est sur le giratoire, le cyclo devra attendre le passage du véhicule pour s'engager, même s'il pense avoir la place de passer.



Une règle à retenir aux intersections : ralentir ou s'arrêter !
